

**Avis d'enquête publique
relative aux demandes
d'autorisation de défrichement et de permis de construire nécessaires au projet d'implantation
d'une centrale photovoltaïque au sol
SUR LA COMMUNE DE MOUSSEY (57770)
PÉTITIONNAIRE : SOLEFRA 13 SAS**

Par arrêté préfectoral n° 2026-DCAT-BEPE-314 du 3 septembre 2026, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, du 28 septembre 2026 au 28 octobre 2026.

La commune concernée est Moussey, siège de l'enquête.

Madame Solange Roser, retraitée de la fonction publique territoriale, désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire, se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir les observations écrites et orales **en mairie de Moussey – 6, rue de Bourdonnay – 57770 Moussey**, selon le calendrier suivant :

- Mardi 6 octobre 2026 de 10h00 à 12h00
- Mercredi 14 octobre 2026 de 14h00 à 16h00,
- Vendredi 23 octobre 2026 de 10h00 à 12h00.

Madame Mélanie Goettmann, chargée de mission en milieux aquatiques, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, laquelle n'intervient dans la conduite de l'enquête et dans l'élaboration du rapport et des conclusions qu'en cas de remplacement de la commissaire enquêtrice titulaire défaillante.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, sera déposé :

- sur le site internet dédié à cette enquête publique, directement accessible à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-moussey>

également accessible depuis le lien placé sur le site internet de la préfecture de la Moselle, à l'adresse :

www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarrebourg – Château-Salins.

- en mairie de Moussey, pendant la durée de l'enquête, pour permettre à toute personne intéressée d'en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Un accès gratuit au dossier sera en outre possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle, et mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter, aux horaires d'ouverture au public, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Le dossier papier pourra également être consulté à la préfecture de la Moselle – Direction de la coordination et de l'appui territorial (DCAT) – Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement (BEPE) – 9, place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz Cedex 1.

Le dossier d'enquête pourra être communiqué sur demande et aux frais du demandeur, dès la publication du présent arrêté, auprès du : préfet de la Moselle - DCAT – BEPE – 9, place Jean-Marie Rausch – BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1.

Le public peut consigner ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre électronique, **fortement recommandé et à privilégier**, dont le lien est accessible depuis le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarrebourg – Château-Salins.
- ou directement par l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-moussey>
- à défaut d'accès au registre électronique, par courrier électronique à l'adresse suivante :
photovoltaique-moussey@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, déposé en mairie de Moussey, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- par courrier, adressé à la mairie de Moussey – 6, rue de Bourdonnay – 57770 Moussey, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, portées sur le registre papier, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice durant ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet dans les meilleurs délais. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

Madame Amélie Thiery
Cheffe de projet Développement
(E-mail : Amelie.Thiery@ibvogt.com)
Société Solefra 13 SAS
(développée par la société Ib Vogt France)
19, avenue Georges Pompidou
69003 Lyon

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Moussey, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle. Ces documents sont publiés durant ce même délai :

- sur le site internet, directement accessible à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/photovoltaique-moussey>
- ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, accessible depuis l'adresse :
www.moselle.gouv.fr – Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Sarrebourg – Château-Salins.

À l'issue de la procédure d'instruction des demandes, dont l'enquête publique constitue une étape, le préfet de la Moselle statuera sur la demande d'autorisation de défrichement et sur la demande de permis de construire présentées, par arrêtés préfectoraux.